



ARRETÉ MUNICIPAL N°2025/046

Portant réglementation sur le stationnement 12 rue de Nancy à Moulins-lès-Metz.

Le Maire de la Ville de Moulins-lès-Metz,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2542/1 – L 2542/2 – L2542/3 – L2213/1 et L 2213/2,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la Loi n°82-213 du 2 mars 1982,

Vu la demande effectuée par Éric BOMETON 12 rue de Nancy 57420 Moulins-lès-Metz.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement (3 places) 12 rue de Nancy à Moulins-lès-Metz dans le cadre de travaux. (débouchage fosse septique Malezieux)

ARRETÉ

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 12 rue de Nancy à Moulins-lès-Metz (3 places) la 28/02/2025 la journée afin de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux.

Article 2 :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par les services techniques de la commune, à charge à Monsieur Éric BOMETON de les retourner en mairie à la fin du déménagement.

Article 3 :

Les véhicules en stationnement irrégulier et gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment à l'article R 417.10.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de METZ, les agents de police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément aux usages.

Présent arrêté transmis à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville à Moulins-lès-Metz.

Fait à Moulins-lès-Metz, le 26/02/2025



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ
Mairie de Moulins-lès-Metz (57160)
Affiché du : 27/02/25
au : 28/02/25